



COMITÉ DE ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES (ZIP) LES DEUX RIVES

6487, boul. des Chenaux.
Trois-Rivières, (QUÉBEC), G8Y 5A9.

Téléphone : (819) 375-8699
Télécopie : (819) 375-8855

Courriel : administration@zip2r.org
Site internet : <http://www.zip2r.org>

MÉMOIRE DU COMITÉ DE ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES (ZIP) LES DEUX RIVES

**EN LIEN AVEC L'ÉLABORATION DE LA
NOUVELLE ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE
SAINT-LAURENT**

**PAR LOUIS CHAREST
PRÉSIDENT**

OCTOBRE 2010

1. LA ZIP LES DEUX RIVES

Le comité est né en novembre 1998 et incorporé en juin 1999. Le Comité ZIP Les Deux Rives lors de l'élaboration de son Plan d'Action de Réhabilitation Écologique (PARE), qui est issu de deux (2) consultations publiques (18 mars 2000 et 28 mai 2002), avait ce territoire couvrant un tronçon du fleuve d'une longueur d'environ 70 kilomètres.

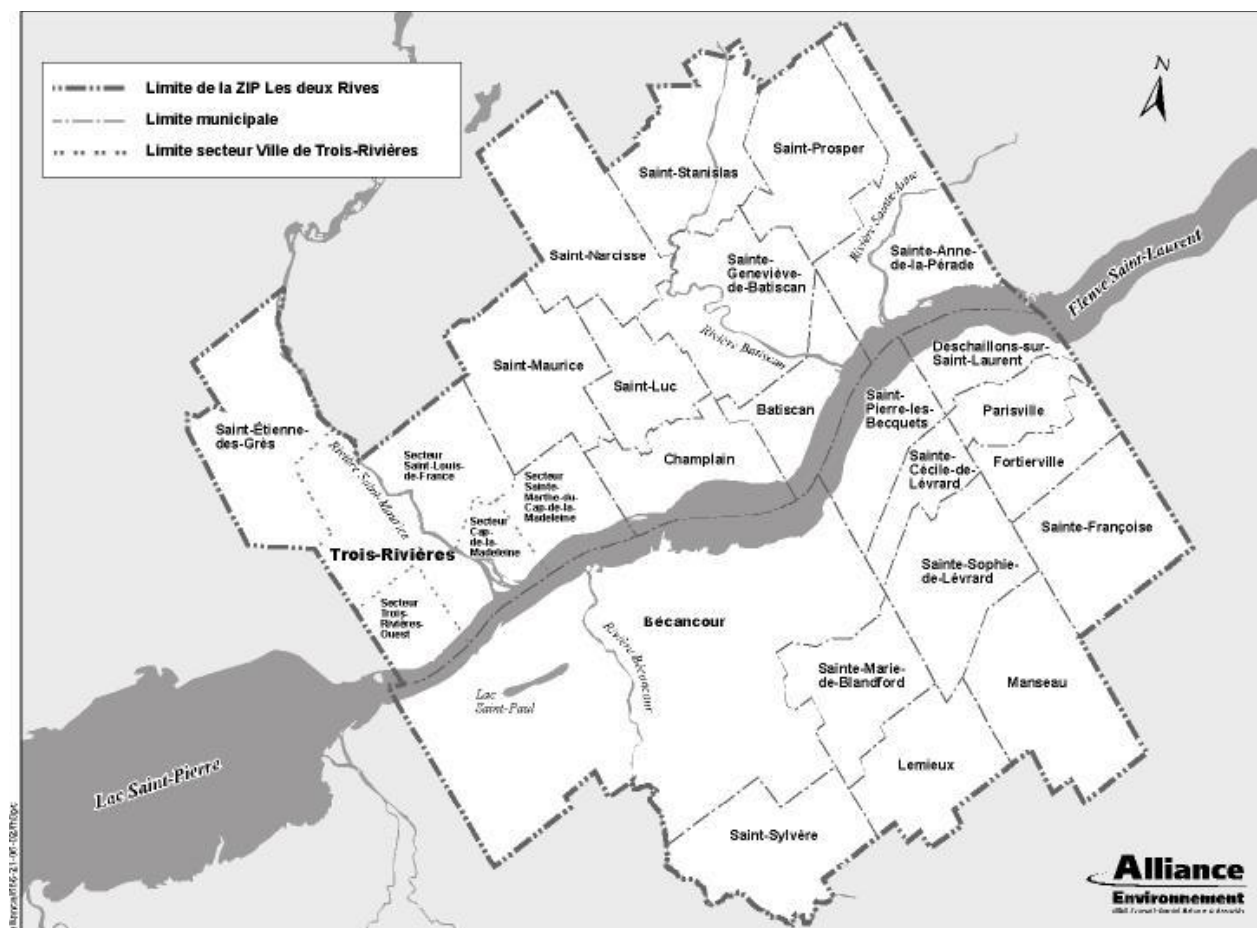


Figure 1 - Localisation de la ZIP Les Deux Rives

Figure 1 : Localisation de la ZIP – tiré du PARE

1-2

Trois événements sont survenus qui ont modifié le territoire de la ZIP Les Deux Rives. Le premier est lié à la Ville de Trois-Rivières qui a fusionné avec ses voisines, dont Pointe-du-Lac qui était auparavant dans la ZIP du Lac St-Pierre. Maintenant l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac est couverte par les deux (2) comités ZIP. Le deuxième événement est lié à la reconnaissance d'organismes de bassin versant (OBV) lié à ce territoire. En effet, des organisations de ce type existaient avant cette reconnaissance « officielle », liées à la rivière Batiscan et à la rivière Sainte-Anne célèbre pour la pêche aux poissons des chenaux sur la glace. Ainsi c'est rajouté les organismes de bassin versant lié à la rivière Bécancour et à la rivière St-Maurice. Le troisième événement est lié à la notion de couverture du territoire par des OBV pour le Québec méridional. Dans cette phase, des rivières ayant des bassins versants de moins grande superficie furent ajoutées aux organismes de bassin versant déjà présent sur le territoire (ex : rivière Champlain 319 km², rivière Gentilly 304 km²). Ces événements quoique perturbateurs pour les intervenants du milieu, pour comprendre qui s'occupe de quoi, n'a pas empêché la ZIP

Les Deux Rives d'entreprendre des actions dans son milieu, les besoins étant tellement grands face à l'envergure des organisations présentes.

Le PARE est une base pour notre organisation. Ce plan a pour objectif la réalisation de projets concrets visant la réhabilitation, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent. Quatre grands enjeux peuvent être tirés tant du bilan environnemental du territoire que des consultations publiques :

- La préservation et la mise en valeur de la biodiversité
- L'élaboration d'un code d'éthique
- L'amélioration de l'accessibilité au fleuve
- Le retour à la baignade

La notion de projet concret est très importante à saisir. Pour être en mesure d'effectuer des projets concrets souvent ces projets concrets doivent être préalablement amenés définies par des inventaires, des prises de mesure, des ébauches préliminaires, etc. Ces projets concrets sont possibles grâce à des montages financiers provenant de différents partenaires. Ces partenaires locaux, régionaux et nationaux sont trouvés à l'intérieur du conseil d'administration, par le réseau de contacts de ces personnes, par des recherches exécutées par d'autres comités ZIP et lorsqu'un projet a bien fonctionné il est plus aisé habituellement de renouveler ces partenariats.

2. L'ÉTAT DU SAINT-LAURENT

Il est vrai que la qualité de l'eau s'est améliorée au niveau de l'eau sur notre tronçon fluvial. Toutefois des défis demeurent à ce niveau :

- L'ensablement du fleuve par les tributaires
- L'érosion du côté nord du fleuve au niveau des secteurs de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et de Champlain



Figure 2 : Érosion Ville de Trois-Rivières (secteur Sainte-Marthe-du-Cap)

- Les glissements du côté sud du fleuve, des falaises au niveau de St-Pierre-les-Becquets et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent



Figure 3 : Érosion Cap-Charles – Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- L'arrivée de plantes envahissantes particulièrement le phragmite en bordure du fleuve. Noter qu'il est plus facile de poser des gestes au tout début de l'invasion d'un milieu par une espèce exotique.
- Les coliformes fécaux venant de Montréal qui ferme la baignade à l'Île Saint-Quentin sous certaines conditions météorologiques.
- Le niveau de phosphore dans l'eau qui occasionne une croissance accélérée de plantes aquatiques conjuguée à l'ensablement provoque graduellement la diminution des marais et des battures.
- La diminution de succès de la pêche sportive de la perchaude liée à la pression de la pêche commerciale. La diminution du succès de la pêche sportive liée à la perte de frayères et d'habitats d'alevinage.

3. UNE GOUVERNANCE D'AVANTAGE INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE

Le comité ZIP les Deux Rives est particulièrement fier de la composition de son conseil d'administration

- | | |
|-----|---|
| 1-2 | Un conseiller de la Ville de Trois-Rivières
Un conseiller de la Ville de Bécancour |
| 3-4 | Un employé de la MRC des Chenaux
Un employé de la MRC de Bécancour |
| 5 | Un président d'une section régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) |
| 6-7 | Deux directeurs d'organismes de Bassin versant |
| 8 | Un administrateur du conseil régional en environnement du Centre-du-Québec |
| 9 | La directrice du Centre de la Biodiversité du Québec |

- 10 Le directeur du Parc de l'Île Saint-Quentin
- 11-12 Un représentant de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec
Un représentant de la Fédération des chasseurs et pêcheurs de la Mauricie
- 13 Un pilote de la voie maritime du Saint-Laurent
- 14 L'agente touristique du CLD de la MRC de Bécancour
- 15 Une représentante de l'Aluminerie de Bécancour

La diversité de la provenance des membres du conseil d'administration, leurs connaissances diversifiées au niveau du fleuve Saint-Laurent, leurs impacts au niveau du fleuve Saint-Laurent et la multitude d'usages que les groupes qu'ils représentent en font, amènent à une compréhension des conflits d'usages, et à amorcer des mesures pour atténuer ceux-ci.

4. L'ATTEINTE DE RÉSULTATS CONCRETS

La ZIP les Deux Rives approuve la notion d'établir une entente cadre sur une période de quinze (15) ans. Les phases antérieures d'une durée de cinq (5) ans créaient une période de flou organisationnelle lors du passage d'une phase à la suivante.

La ZIP Les Deux Rives approuve l'idée de conception d'un premier plan quinquennal pour poursuivre les efforts déployés pour obtenir des résultats concrets pour le Saint-Laurent, spécialement si ces résultats concrets se retrouvent dans les quatre (4) grands enjeux du PARE (voir section 1) et plus spécialement des défis liés à l'état du Saint-Laurent (voir section 2).

Les zones névralgiques

Dans ce document de consultation, cinq (5) zones névralgiques ont été définies :

- a. Montréal
- b. Lac Saint-Pierre
- c. Québec
- d. Estuaire maritime
- e. Îles-de-la-Madeleine

La ZIP Les deux Rives est complètement à l'extérieur de ces cinq (5) zones. Souvent lors du montage financier de projets concrets, la ZIP Les Deux Rives demande à différents ministères tant fédéraux que provinciaux des contributions. Cette notion de zones névralgiques prioritaires va nous bloquer en tout ou en partie ces possibilités de partenariat.

Cette problématique va certainement diminuer le nombre et/ ou l'ampleur des projets concrets qu'on va mettre en marche. Cela va diminuer l'intérêt des différents groupes à participer à notre conseil d'administration. Cela va créer une spirale vers le bas.

5. LES GROUPES CIBLES ET LE CALENDRIER ÉLABORATION

La ZIP Les Deux Rives félicite les décideurs d'avoir mis en marche un processus de consultation, quoique le calendrier d'élaboration soit assez court. Il est donc normal vu que le calendrier soit si court que le processus

de consultation ait à se limiter à des groupes cibles et la ZIP Les Deux Rives remercie les décideurs de pouvoir déposer un mémoire.

6. LA PORTÉE DE LA CONSULTATION : LES ENJEUX

La ZIP Les Deux Rives félicite les experts gouvernementaux d'avoir défini trois (3) enjeux et d'avoir élaboré onze (11) orientations.

À ce moment-ci, la ZIP Les Deux Rives aimerait que soit ajouté deux (2) enjeux :

- L'ensablement du fleuve
- Réduire les sources municipales de pollution : bactériologiques, perturbateurs endocriniens et les composés azotés et phosphatés; autant celles venant des stations d'épuration que des installations septiques autonomes.

7. LES QUESTIONS POSÉES

7.1 Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait guider l'élaboration de la nouvelle entente ?

L'amélioration continue de son état et de son utilisation.

L'augmentation de la population riveraine du fleuve, l'augmentation du cheptel animal lié au monde agricole, l'arrivée de nouvelles industries et l'augmentation des activités des industries actuelles augmentent la quantité de rejets dans le Saint-Laurent même si ces nouvelles sources émettent des polluants sous les normes permises.

La vision à long terme doit viser l'augmentation des utilisateurs liés à celui-ci. Ce sont les utilisateurs qui sont les plus ardents défenseurs d'une ressource et qui en défendent l'intégrité.

Il est primordial de poser des actions sur tout l'écosystème fluvial, car la majorité des actions retenues touchent l'ensemble des différentes zones du fleuve Saint-Laurent et nécessitent des actions concertées.

7.2 Parmi les onze (11) orientations retenues, cinq (5) qui doivent être abordées en priorité. Pourquoi ?

Orientation # 1 : Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêts écologiques et patrimoniaux.

Les milieux naturels n'ont pas tous la même valeur écologique. Les frayères et les sites d'alevinage doivent être particulièrement valorisés, protégés et restaurés.

Les marinas existantes doivent être entretenues avec soin, étant souvent un accès unique à plusieurs types de plaisanciers.

Les plages des générations passées doivent être restaurées. Ces anciennes plages sont ancrées dans la mémoire collective et la non-disponibilité de celle-ci prouve à la population qu'il existe un niveau de pollution inadéquat dans la société.

Les anciens quais sont utilisés pour la pêche sportive depuis des générations. Ces anciens quais sont un lieu de rassemblement collectif et ne doivent pas être laissés à l'abandon.

Aujourd'hui, nous avons l'impression que le fleuve Saint-Laurent ne nous appartient plus, qu'il ne fait plus partie de notre patrimoine. À mon avis, il est crucial de renouer les liens d'appartenance entre les citoyens

québécois et le fleuve.

Orientation # 4 : Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière

Pour la ZIP Les Deux Rives, on parle plutôt d'érosion riveraine.

Cette érosion riveraine est localisée à des endroits spécifiques. C'est le non-entretien de mesures protectrices qui causent une bonne partie de la problématique (voir figure 2). Ces dalles de ciment ont été installées sur la rive nord dans les années 1960 et maintenant elles sont devenues orphelines et laissées à l'abandon. Comme un jeu de domino lorsqu'une de ces plaques est déplacée, ses voisines sont à leur tour déplacées et elles ne protègent plus le rivage. Ces plaques ont été installées pour protéger une rive escarpée sablonneuse particulièrement fragile à l'érosion. Les chalets présents dans les années 1960 ont été remplacés par des maisons cossues.

Sur la rive sud, l'érosion riveraine se situe au niveau de Saint-Pierre-les-Becquets et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Figure 3). Sur cette rive au niveau de ces deux (2) municipalités des falaises argileuses de plus de trente (30) mètres de dénivellation sont présentes et des glissements surviennent occasionnellement qui créent des désagréments, des risques autant pour les chalets, les maisons situées entre la falaise et la rive du Saint-Laurent, que pour les bâtiments et les infrastructures situés en haut de la falaise.

Des mesures de vitesse d'érosion sont prises par notre comité zip, toutefois aucune solution n'est apportée afin d'aider les propriétaires. Lors des prises de mesure, le comité zip se fait questionner sur le moment où des actions seront posées afin de stopper ou ralentir cette érosion sur leur terrain.

Orientation # 5 : Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

La pêche sportive est une activité très courue dans notre tronçon fluvial. La pêche blanche à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, au poisson des chenaux, est une activité courue depuis des générations et plusieurs communautés culturelles de Montréal en font un pèlerinage annuel.

L'espérance de capture par la pêche sportive dans notre tronçon fluvial est à la baisse depuis une vingtaine d'années. Une exception est au niveau de la carpe européenne qui attire des pêcheurs du Royaume-Uni. Pour eux, ce qui est une petite prise ici est une prise record dans leur pays.

Orientation # 6 : Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Même si cette orientation se retrouve en partie dans l'orientation # 1, de nouvelles clientèles ont besoin d'accès d'un autre type : les kayakistes, les observateurs d'oiseaux et les marcheurs en nature, entre autres ont des besoins spécifiques.

Orientation # 9 : Réduire les sources agricoles de pollution diffuse

Cette pollution diffuse liée aux engrais eutrophie une portion significative des rives, des marais et des battures de notre tronçon fluvial. L'augmentation de la végétation aquatique progressivement va diminuer l'espace fluvial et la vie qui y est rattachée.

On doit promouvoir et favoriser l'implantation de pratiques agricoles durables qui engendrent d'énormes bénéfices sur le plan environnemental sans nécessiter de trop grands investissements monétaires.

7.3 Pour les cinq (5) orientations quels sont les résultats ou les résultats qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent

Orientation # 1 : Dragage des marinas du territoire, restauration du quai de Deschaillons. Augmenter la superficie des milieux protégés par l'acquisition et la préservation de ces terres.

Orientation # 4 : Restauration des plaques de ciment pour la protection des rives contre l'érosion localisée à Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et Champlain.

Orientation # 5 : Retour du succès de pêche d'il y a 20 ans pour la pêche de la perchaude

Orientation # 6 : Retour de la baignade sans interruption à la plage de l'Île Saint-Quentin, à l'embouchure de la rivière Batiscan et à l'embouchure de la rivière Bécancour et que ces deux (2) dernières plages soient considérées dans le réseau des plages du Québec.

Que la Route bleue soit fonctionnelle pour les deux (2) rives du fleuve dans notre tronçon fluvial.

Orientation # 9 : Que les subventions à l'agriculture soient éco conditionnelles pour que les agriculteurs respectent les règlements actuels.

7.4 D'autres zones névralgiques

De base nous sommes contre le système des zones névralgiques. (Voir point 4)

Tout le fleuve doit être une zone névralgique. Chacun des différents secteurs du fleuve est aussi important l'un que l'autre et chacun des secteurs a des problématiques différentes qui méritent toutes d'être prises en considération.

De plus, je ne comprends pas la volonté de concentrer l'énergie sur des zones comme la ville de Montréal et Québec. Dans ces villes, les possibilités de financement de la part du milieu industriel et municipal sont considérables tandis que dans certaines zones plus rurales, les sources de financement sont très difficiles à trouver. Pour ces raisons, les régions rurales ont un besoin criant de financement dont il faut absolument tenir compte.

7.5 Préoccupations particulières excluant des orientations retenues

(Voir point 6)

7.6 D'ici quinze (15) ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau.

- Le retour du saumon à Montréal
- Le retour de la pêche sportive au bar rayé
- Augmenter la superficie des milieux protégés par l'acquisition et la préservation de ces terres